

# le JOURNAL du LOMBRIC



Cotisations 2016 p.2

Déchèteries : nouvelles modalités d'accès p.4

Compostage en pied d'immeuble p.6

## Jetons moins, trions plus !

décembre 2015 - janvier - février 2016 - **62**

Le SMITOM-LOMBRIC : syndicat de collecte et de traitement des déchets ménagers du Centre Ouest Seine et Marnais - 67 communes - 300 000 habitants

### L'ÉDITO



Les cotisations des adhérents du SMITOM-LOMBRIC n'ont pas augmenté depuis 13 ans et ce du fait d'une bonne maîtrise des coûts.

En ce sens, les nouvelles modalités d'accès aux déchèteries mises en place au 1<sup>er</sup> octobre ont pour principal objectif de réserver l'accès gratuit des déchèteries aux seuls ménages puisque ce sont eux qui financent leur exploitation dans le cadre de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Chacun de nous a un rôle à jouer au quotidien, alors, ensemble continuons de trier plus et réduire nos déchets.

À l'occasion de la SERD\* 2015, le SMITOM-LOMBRIC relance une grande campagne de communication afin de sensibiliser les populations à la réduction du gaspillage alimentaire. Retrouvez tous nos conseils et astuces anti gaspi sur [www.lombric.com](http://www.lombric.com)

Le SMITOM-LOMBRIC vous donne rendez-vous le 4 juin prochain lors des portes ouvertes pour fêter ses 20 ans !

En attendant, je vous souhaite de belles fêtes et mes meilleurs vœux pour 2016.

**Franck Vernin**  
Président du  
SMITOM-LOMBRIC

## GASPILLONS MOINS POUR ÉCONOMISER PLUS !

En 2015, le SMITOM-LOMBRIC et ses adhérents relancent une grande campagne de communication sur le gaspillage alimentaire avec un nouveau visuel dessiné par l'auteur de la bande dessinée du Lombric, Vittorio Leonardo.

Cette campagne qui se déroulera à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des déchets, du 21 au 29 novembre 2015, a pour but de sensibiliser petits et grands au gaspillage alimentaire.



**Chaque petit geste compte :** → regarder le contenu de ses placards et du réfrigérateur avant de faire les courses, faire une liste de courses, bien ranger son réfrigérateur, cuisiner les bonnes quantités, bien conserver les restes...

Retrouvez tous nos conseils et recettes de cuisine anti-gaspi sur [www.lombric.com](http://www.lombric.com)

\*SERD : Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, du 21 au 29 novembre 2015




LE JOURNAL DU LOMBRIC : Rue du Tertre de Chérisy - BP 30597 - 77016 Vaux-le-Pénil Cedex - Tél. : 01 64 83 58 60 - Fax : 01 64 83 58 69  
smitom@lombric.com - [www.lombric.com](http://www.lombric.com) / Dir. de publication : Franck Vernin / Ont participé à la réalisation de ce numéro : Franck Vernin, Patrick Scheurer, Stéphanie Clary, William Gyax, Vittorio Leonardo, l'équipe technique et les adhérents du SMITOM-LOMBRIC / ISSN 1299-4995  
Vous ne recevez plus le Journal du Lombric ? Contactez-nous : [smitom@lombric.com](mailto:smitom@lombric.com)


## INFOS PRATIQUES DÉCHETS VERTS


Le service de collecte des déchets verts en porte-à-porte est interrompu pendant la période hivernale.




### DATES D'INTERRUPTION :

 + Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine :  
**30 novembre 2015 > 15 mars 2016**

 + Communauté de Communes Vallées et Châteaux :  
**15 décembre 2015 > 15 avril 2016**

 + Communauté de Communes du Pays de Bière :  
**31 décembre 2015 > 1<sup>er</sup> mars 2016**

 + Communauté de Communes Seine-Ecole :  
**31 décembre 2015 > 1<sup>er</sup> mars 2016**

+ Fouju :  
**1<sup>er</sup> novembre 2015 > 1<sup>er</sup> avril 2016**  
interruption estivale :  
**1<sup>er</sup> juillet 2016 > 1<sup>er</sup> septembre 2016**

N.B : pas d'interruption de service pour les communes du SICTOM de Sénart et du SMICTOM de la Région de Fontainebleau.



## DÉCHÈTERIES : HORAIRES D'HIVER

Ouverture tous les jours y compris les jours fériés (à l'exception des 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre) aux horaires habituels

 À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE  
ET JUSQU'AU 31 MARS

Semaine : 14h - 18h  
Samedi : 9h - 18h  
Dimanche : 10h - 13h

voir conditions d'accès sur [lombric.com](http://lombric.com)

**ouvert  
7j/7  
362j/an**

# COTISATIONS ET TARIFICATIONS 2016

Les cotisations et tarifications 2016 pour le traitement des déchets ménagers des adhérents du SMITOM-LOMBRIC ont été votées lors du dernier Comité Syndical du 06 octobre 2015.

# 13 ans sans AUGMENTATION du coût de la COTISATION

**Les cotisations et tarifications pour 2016 seront identiques à celles de l'exercice 2015.**

Elles seront impactées sur les nouvelles populations du recensement, à savoir celles connues et entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.



### Tarifications à la tonne pour le traitement des déchets ménagers :

Ordures Ménagères (incinération)	73,15 € HT
Emballages ménagers	40 € HT
Journaux magazines	30 € HT
Emballages ménagers + Journaux magazines en mélange	60 € HT
Refus de tri Emballages ménagers	100 € HT
Encombrants ménagers hors déchèterie	45 € HT
Déchets verts ne nécessitant pas un tri	40 € HT
Déchets verts nécessitant un tri	44,50 € HT

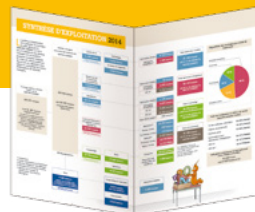
Les cotisations prennent en compte l'amortissement des investissements et les coûts de fonctionnement de la structure.

**Les cotisations n'ont pas augmenté depuis 13 ans.  
Soit un coût annuel de 28€ HT par habitant.**

Seul le tarif de l'incinération a subi une hausse de 3,6 % sur la même période (soit + 0,3 % par an) pour prendre en compte l'augmentation de la fiscalité sur le service (mise en place par l'état de la TGAP, Taxe Générale sur les Activités Polluantes, et Taxe Locale sur les incinérateurs) et celles du traitement des déchets verts en 2013 pour tenir compte de la mise en service des nouveaux équipements de Réau.

Plus d'informations sur les tonnages et coûts gérés

voir la synthèse d'exploitation du Journal du Lombric n°61 ou sur [lombric.com](http://lombric.com)





# LES DEEE TOUT SAVOIR



**DÉFINITION :**  
Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), sont une catégorie de déchets constituée des équipements en fin de vie, fonctionnant à l'électricité.

**On distingue 4 grandes catégories de DEEE :**

- **Le gros électroménager froid** : réfrigérateur, congélateur et climatiseur.
- **Le gros électroménager hors froid** : lave-linge et lave-vaisselle, sèche-linge, four, table de cuisson, cuisinière, barbecue électrique, appareil de chauffage, ventilateur, chauffe-eau électrique, etc.
- **Les écrans** : écran de télévision (à tube, plasma, LCD), moniteurs, minitel, etc...
- **Les Petits Appareils en Mélange (PAM)** : aspirateur, machine à coudre, fers à repasser, cafetière, grille-pain, robots, mixeurs, friteuse, sèche-cheveux, rasoir, perceuse, montre, réveil, jouet, outil de jardinage, ordinateur, imprimante, répondeur, téléphone, poste de radio, appareil photo, caméscope, lecteur DVD, chaîne hi-fi, etc...

**OÙ LES DÉPOSER ???**

**4 SOLUTIONS**



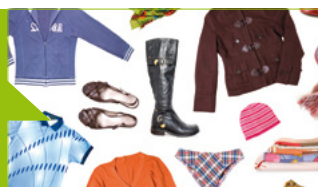
- 1 Le don à des structures de l'économie sociale et solidaire :**  
pour les appareils en état d'usage (ex. recycleries - voir ci-dessous)
- 2 Le 1 pour 1 :**  
pour tout nouvel appareil électrique acheté, votre magasin est tenu de reprendre l'ancien
- 3 Le 1 pour 0 :**  
pour les petits appareils électriques, il existe des meubles de récupération dans les grandes surfaces. Ils sont situés hors de la surface de vente, à l'entrée du magasin.  
Liste des points de collecte sur [ecologic-france.com](http://ecologic-france.com) et [eco-systemes.fr](http://eco-systemes.fr)
- 4 La déchèterie :**  
vous pouvez déposer vos DEEE en déchèterie.  
Horaires d'ouverture et conditions d'accès sur [lombric.com](http://lombric.com)



**RECYCLERIE DU LOMBRIC**  
Vaux-le-Pénil ☎ 01 64 52 12 20

**RECYCLERIE ENVIE D'R**  
Vernou-la-Celle-sur-Seine ☎ 01 64 23 35 54

# TOUS LES TEXTILES SE RECYCLENT



**N**e jetez pas les vêtements, le linge de maison et les chaussures que vous n'utilisez plus !  
Donnez-leur une seconde vie !

**Comment bien trier vos textiles ?**

- Tous les vêtements et le linge se déposent PROPRES et SECS, même s'ils sont usés.
- Les chaussures s'attachent par PAIRE.
- Tout est placé dans un SAC BIEN FERMÉ (50L maxi).

**Où déposer vos textiles ?**

- Déposez-les dans une borne textile. Ils seront revendus ou recyclés.
- Donnez les à une association (Recyclerie...) qui les revendra à bas prix.

Trouvez la borne textile la plus proche de chez vous sur [lafibredutri.fr](http://lafibredutri.fr)



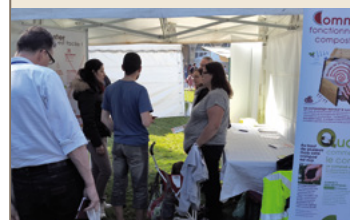
## ÉVÈNEMENT

### RETOUR SUR LA MANIFESTATION SOL EN VIE



Le SMITOM-LOMBRIC a participé le 03 octobre dernier à la manifestation Sol en Vie à Melun.

En Seine et Marne, les territoires de Sénart, Melun et Avon, avec le soutien de l'association Objectif Terre 77 ont voulu, du 26 septembre au 4 octobre, à l'automne de cette année internationale des sols et en amont de la COP 21, sensibiliser les publics à l'importance capitale de protéger les sols et leur biodiversité, pour la planète et pour préserver une alimentation saine.



Plus de 150 personnes ont été sensibilisées au compostage sur le stand du SMITOM-LOMBRIC !

**UN DOUTE,  
UNE QUESTION ?  
SMITOM-LOMBRIC**

[www.lombric.com](http://www.lombric.com)

**OU**  
**0 800 814 910**  
N° Vert (appel gratuit depuis un poste fixe)



# NOUVELLES MODALITÉS D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES



## De nouvelles cartes d'accès

Afin de s'assurer de ne fournir qu'une carte d'accès par foyer, il est maintenant demandé à chaque administré de présenter une taxe foncière ou taxe d'habitation afin d'enregistrer son numéro de foyer fiscal. Ce numéro sert uniquement à contrôler la distribution des cartes d'accès et ne pourra pas être utilisé à d'autres fins, le SMITOM-LOMBRIC ayant fait une déclaration auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés quant à la gestion de ces données.



Depuis le 1<sup>er</sup> octobre dernier, les cartes d'accès en déchèterie font peau neuve. Au recyclage les anciennes cartes à puce, les nouveaux badges arrivent avec de nouvelles modalités d'accès.

**« un usage normal de la déchèterie n'entraînera pas d'accès payant »**

## Un nombre défini de droits d'accès (voir la grille des accès ci-contre)

Chaque foyer a désormais droit à une seule carte contenant 18 droits d'accès (ou 18 points) pour une année civile. A chaque passage en déchèterie un nombre de points, défini en fonction du type de véhicule utilisé, est consommé. Par exemple, une personne utilisant une berline peut venir 36 fois par an en déchèterie. Une fois l'ensemble des droits consommés, l'accès en déchèterie devient payant.

**« venir moins souvent à la déchèterie mais avec des véhicules plus remplis »**



## Une optimisation des accès

Depuis plusieurs années la fréquentation des déchèteries augmente régulièrement ce qui entraîne de longues files d'attente. Le SMITOM-LOMBRIC a constaté que beaucoup d'usagers venaient plusieurs fois par semaine ou par jour en apportant peu de déchets. La mise en place d'un nombre de droits d'accès limité a donc pour objectif, entre autres, d'inciter les administrés à massifier leurs apports en venant moins souvent à la déchèterie mais avec des véhicules plus remplis.

## Une sécurité renforcée

Une forte affluence sur les déchèteries implique également des consignes de sécurité supplémentaires. Afin de réduire les risques pour les usagers et l'agent d'accueil, seuls 5 véhicules sont autorisés à décharger en même temps en quai haut. Cette nouvelle règle a pour objectif de limiter les manœuvres dangereuses qu'il peut y avoir notamment sur les déchèteries les plus fréquentées où la voie de circulation est étroite.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le règlement intérieur affiché sur l'ensemble des déchèteries et sur lombric.com

## LA GRILLE DES ACCÈS

### 18 DROITS D'ACCÈS GRATUITS / AN

Catégories de véhicule selon le volume de stockage	Droits d'accès consommés par passage	Tarification par passage une fois les 18 droits d'accès dépassés
cat. 1  Berline, SUV, break ou inférieur (dont deux-roues)	0,5 soit 36 passages / an	16,50 €
cat. 2  SUV, break avec les sièges arrières rabattus Ludospace, monospace	1 soit 18 passages / an	33 €
cat. 3  Utilitaire	4	132 €
cat. 4  Fourgonnette	10	330 €
cat. 5  Petite remorque (Longueur < 1,50 m)	1	33 €
cat. 6  Grande remorque (Longueur > 1,50 m)	3	99 €
Véhicule plein + remorque	Addition correspondante	Addition correspondante

Seule la remorque est comptabilisée lorsque le véhicule est vide.



# LES DIFFÉRENTS MODES DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS

## Des adhérents du SMITOM-LOMBRIC

### Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine :

Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-lès-Lys, La Rochette, Le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, Melun, Montereau-sur-le-Jard, Rubelles, Saint Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux-le-Pénil et Voisenon

La collecte des encombrants est réalisée en porte à porte une fois par mois. Les jours de collecte par commune sont sur le site lombric.com.

### Nouveau !



Sur 3 secteurs tests (Melun - Secteur Centre Ville Sud, le Mée-sur-Seine - Village et le Mée-sur-Seine - Gare), un nouveau dispositif de collecte sur appel téléphonique est expérimenté. Le dispositif «Allo Encombrants» permet d'être collecté à votre domicile en prenant rendez-vous au N° Vert 0 800 501 088.

**Attention**, les Déchets Électriques ou Électroniques sont exclus du dispositif.

### Communauté de Communes Seine École :

Pringy et Saint Fargeau-Ponthierry

La collecte des encombrants s'effectue devant votre domicile et nécessite une inscription préalable.

- Jusqu'au 31 décembre 2015 : inscription au 01 64 89 01 27
- À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 : inscription au 0 800 814 910

### SICTOM de Sénart :

Cesson, Lieusaint, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple et Vert-Saint-Denis

**Pour la collecte des encombrants non valorisables**, la collecte est réalisée toutes les semaines en porte à porte pour les communes de Cesson, Réau, Nandy, Savigny-Le-Temple et Vert-Saint-Denis. La commune de Lieusaint passera en collecte mensuelle des encombrants tous les 1<sup>er</sup> lundi de chaque mois à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Pour les encombrants valorisables**, un service «Allo Déchets» est mis en place pour la collecte des DEEE en fonctionnement et les meubles en bon état qui peuvent être repris par une recyclerie (enlèvement sur rendez-vous).

Plus d'infos sur la collecte des encombrants sur le territoire du SICTOM de Sénart au N° Vert 0 800 774 062.

### Communauté de Communes Vallées et Châteaux :

Blandy-les-Tours, Châtillon-la-Borde, Echouboulains, Féricy, Le Châtelet-en-Brie, Les Ecrennes, Machault, Maincy, Moisenay, Pamfou, Sivy-Courtry et Valence-en-Brie

La collecte des encombrants est réalisée en porte en porte 3 fois par an (en mars, en juin et en octobre).

Les dates des collectes par commune sont sur le site lombric.com.

### Communauté de Communes Pays de Bière :

Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Cély-en-Bière, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière, Perthes-en-Gâtinais, Saint-Germain-sur-Ecole, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-Ecole et Villiers-en-Bière

La collecte des encombrants est réalisée en porte à porte au minimum une fois par an.

Plus d'infos sur la collecte des encombrants sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bière : 01 60 66 12 53.

### SMICTOM de la Région de Fontainebleau :

Avon, Bois-le-Roi, Bourron-Marlotte, Champagne-sur-Seine, Chartrettes, Ecuelles, Episy, Fontainebleau, Fontaine-le-Port, Héricy, Montarlot, Montigny-sur-Loing, Moret-sur-Loing, Saint-Mammès, Samois-sur-Seine, Samoreau, Thomery, Veneux les-Sablons, Vernou-la-Celle, Villecerf, Villemer et Vulaines-sur-Seine

Pour la collecte des encombrants, un service «Allo Déchets» (service de collecte payant sur rendez-vous au 01 64 23 35 54) a été mis en place et permet aux personnes peu mobiles de bénéficier du service de la déchèterie.

Plus d'infos sur la collecte des encombrants sur le territoire du SMICTOM de la Région de Fontainebleau au N° Vert 0 800 133 895 ou sur [smictom-regionfontainebleau.fr](http://smictom-regionfontainebleau.fr).

## D'AUTRES SOLUTIONS

### Pour les encombrants :

- Les recycleries (Recyclerie du Lombric à Vaux-le-Pénil et Envie d'R à Vernou-la-Celle-sur-Seine) vous permettent de donner des meubles, canapés,... dont vous n'avez plus l'usage mais qui sont encore en bon état.
- Les déchèteries mises en place par le SMITOM-LOMBRIC sur le territoire permettent d'accueillir tous les déchets encombrants (encombrants, bois, ferrailles, déchets toxiques, pneus, cartons, végétaux...).

### Pour les Déchets d'Équipement Électriques ou Électroniques (DEEE) :

- La règle du 1 pour 1 : depuis le 13 août 2005, pour tout achat d'un nouvel équipement électrique et électronique, le vendeur doit reprendre l'ancien, quels que soient la marque, le modèle, l'année et l'état de l'ancien équipement (ex : réfrigérateur, téléviseur, téléphone portable, sèche-cheveux...).
- Les déchèteries : les DEEE sont acceptés en déchèteries.





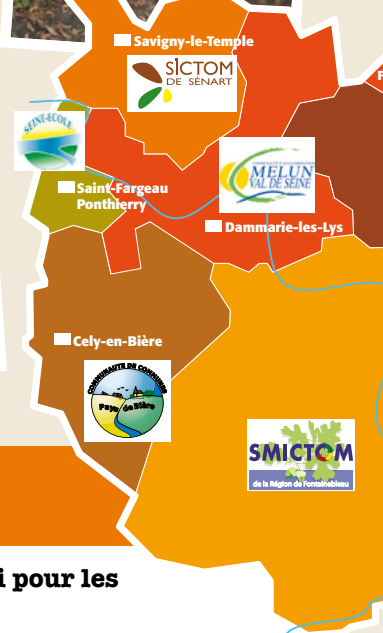
# LA PAROLE AUX ADHÉRENTS DU SMITOM-LOMBRIC

## Le compostage en pied d'immeuble, c'est possible !

Témoignage de Mme Sautier et photos de M. Jourdain, référents d'un site de compostage en pied d'immeuble - Melun

*Habitant en appartement, j'ai toujours souhaité faire du compostage. Ayant vu sur le balcon de ma fille un système de compostage avec « des vers », je me suis renseignée lors de Printemps sur Seine à Melun il y a environ deux ans. Le temps d'en parler dans l'immeuble, de faire les démarches auprès du SMITOM-LOMBRIC, d'obtenir l'autorisation en assemblée générale de copropriétaires, nous avons installé le composteur au mois d'avril 2015.*

*L'ensemble des personnes ayant répondu favorablement joue le jeu (j'avais évoqué la possibilité de faire refaire la pelouse lorsque nous aurons assez de compost....il est toujours bon d'avoir un objectif). Depuis 10 foyers participent au compostage (sur 16 logements). Chacun s'inquiète de connaître la suite de notre «récolte».*



**Vous souhaitez installer un composteur au pied de votre immeuble, contactez-nous à cette adresse : [composteurs@lombric.com](mailto:composteurs@lombric.com)**



### Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine - Fouju

#### Allo Encombrants

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015, sur 3 secteurs test de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, **un nouveau mode de collecte des encombrants** sur appel téléphonique est expérimenté.

Les habitants du Mée-sur-Seine – Secteur Village, du Mée-sur-Seine – Secteur Gare ainsi que les habitants de Melun – Secteur Centre Ville Sud (de la Place Chapu à la Cité administrative) doivent **appeler le N° Vert 0 800 501 088** et prendre rendez-vous.

**Les conditions d'utilisation :** avoir signé et renvoyé le contrat qui a été mis dans votre boîte aux lettres (avec l'enveloppe T pré-affranchie). La collecte s'effectue sur propriété privée et dans la limite d'1 m<sup>3</sup> par rendez-vous.

Un doute, une question : contactez «Allo Encombrants» au N° Vert 0 800 501 088 ou par courriel [alloencombrants@lombric.com](mailto:alloencombrants@lombric.com).



**Renseignements : N° Vert 0 800 814 910**

Communes concernées : Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-lès-Lys, La Rochette, Le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, Melun, Montereau-sur-le-Jard, Rubelles, Saint Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux-le-Pénil, Voisenon et Fouju



### SICTOM de Sénart

#### Rappel des consignes de tri pour les emballages

Sur les communes du SICTOM de Sénart, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2013, **les journaux-magazines sont collectés en porte à porte** en mélange avec les emballages. Seuls les journaux-magazines, publicités, prospectus, enveloppes et revues sont acceptés.

#### Les emballages autorisés sont :



- Bouteilles, flacons et bidons en plastique,
- Emballages en acier ou en aluminium,
- Briques et emballages en carton,
- et les journaux et magazines.

En cas d'erreur de tri et de refus de collecte, un document d'information « erreur de tri emballages ménagers légers » sera apposé sur votre bac. N'hésitez pas à contacter le SICTOM de Sénart pour avoir plus d'informations au N° Vert : 0 800 774 062.

**Renseignements : N° Vert 0 800 774 062**

Communes concernées : Cesson, Lieusaint, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple et Vert-Saint-Denis



## Communauté de Communes Seine-École

### Fin de la Communauté de Communes Seine-École

Le 31 décembre 2015, la Communauté de Communes Seine-École sera dissoute et les deux communes qui la composent, Saint-Fargeau-Ponthierry et Pringy intégreront par adhésion la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS).

La compétence de collecte des déchets est reprise par la CAMVS, qui elle-même, l'a confiée au SMITOM-LOMBRIC. **L'organisation des collectes sur les communes de Saint-Fargeau-Ponthierry et de Pringy ne sera pas modifiée en 2016**, la continuité du service public étant toujours assurée.

Chaque foyer recevra, comme les années précédentes, dans sa boîte aux lettres, un guide annuel sur les déchets indiquant les modalités liées aux collectes (consignes de tri, calendrier des collectes, numéro de téléphone...).

Pour toutes questions relatives à la gestion des déchets, le service Environnement reste à votre disposition, jusqu'au 31 décembre 2015, au 01 64 89 01 27.

Le Chatelet-en-Brie



Renseignements : 01 64 89 01 27  
(jusqu'au 31 décembre) puis N° Vert 0 800 814 910

Communes concernées : Pringy et  
Saint Fargeau-Ponthierry

Veneux-les-Sablons



## SMICTOM de la Région de Fontainebleau

Il était une fois le SMICTOM

Et les bornes textile



Tout le territoire du SMICTOM est équipé en bornes textile. Pour contrôler au plus près la qualité du service, une convention de partenariat a été signée avec Ecotextile, une société solidaire et locale. Sur le site Internet du SMICTOM, vous **retrouvez la borne la plus près de chez vous**. Vous trouverez aussi **les consignes de dépôt** pour connaître tout ce que vous pouvez déposer et comment.

**Si vous constatez des problèmes** au niveau d'une borne, merci de nous le signaler ou d'appeler directement Ecotextile au N° azur 0 810 118 835.

[www.smictom-regionfontainebleau.fr](http://www.smictom-regionfontainebleau.fr)  
ou N° vert 0 800 133 895.

Utiliser les bornes Ecotextiles, c'est faire de la prévention des déchets, soutenir le travail solidaire et l'économie circulaire ! Et tout cela, sans y perdre sa chemise...

Renseignements : N° Vert 0 800 133 895

Communes concernées : Avon, Bois-le-Roi, Bourron-Marlotte, Champagne-sur-Seine, Chartrettes, Ecuelles, Episy, Fontainebleau, Fontaine-le-Port, Héricy, Montarlot, Montigny-sur-Loing, Moret-sur-Loing, Saint-Mammés, Samois-sur-Seine, Samoreau, Thomery, Veneux-les-Sablons, Vernou-la-Celle, Villecerf, Villemer et Vulaines-sur-Seine



## Communauté de Communes Vallées et Châteaux

### Le respect de l'espace public est l'affaire de tous !

Attention, si nos chères poubelles sont les bienvenues sur l'espace public la veille au soir, **elles doivent être retirées impérativement dans la journée de la collecte**. Si elles sont débordantes, avec des objets ou matériaux déposés au sol, en cas de refus de collecte, ces matériaux doivent être retirés par vos soins. Une poubelle laissée sur l'espace public en dehors des jours de collecte est **considérée comme un dépôt sauvage**. Ceci concerne également vos encombrants non collectés.

Le dépôt de déchets, le déversement de matériaux sur la voie publique sont réprimés par l'article R-632-1 du code pénal (amende forfaitaire de 2<sup>ème</sup> classe : 35 €).

### Votre déchèterie accueille tous les jours les déchets non collectés :

Déchèterie du Châtelet-en-Brie : Rue des Prés Borets (communes rattachées : Blandy-les-Tours, Châtillon-la-Borde, Echouboulains, Féricy, Le Châtelet-en-Brie, Les Ecrennes, Machault, Moisenay, Pamfou, Sivry-Courty et Valence-en-Brie)

Déchèterie de Vaux-le-Pénil : Rue du Tertre de Chérisy (communes rattachées : Maincy)

Renseignements : N° Vert 0 800 814 910

Communes concernées : Blandy-les-Tours, Châtillon-la-Borde, Echouboulains, Féricy, Le Châtelet-en-Brie, Les Ecrennes, Machault, Maincy, Moisenay, Pamfou, Sivry-Courty et Valence-en-Brie



## Communauté de Communes du Pays de Bière

### Déchets verts pendant la période hivernale

La collecte des déchets verts sera interrompue entre le 31 décembre 2015 et le 1<sup>er</sup> mars 2016 comme chaque année. Nous vous rappelons qu'en plus du bac, vous avez la possibilité de présenter deux sacs en papier kraft compostables ou deux fagots d'1 m20 maximum, ficelés avec de la corde naturelle.

### Sont concernés par la collecte des déchets végétaux : les tontes de gazon, les petits branchages et les feuilles.

Durant la période hivernale, il arrive qu'en cas de gel, l'humidité des feuilles déposées dans le bac crée un bloc qui empêche le vidage complet. Le gel fragilisant les bacs, il est interdit aux personnes en charge de la collecte de forcer la descente des matériaux, s'ils ne s'écoulent pas seuls.

Courant décembre, les calendriers 2015 vous seront remis directement dans votre boîte aux lettres.

Renseignement auprès de la Communauté de Communes du Pays de Bière au 01.60.66.12.53

Renseignements : 01 60 66 12 53

Communes concernées : Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Cély-en-Bière, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière, Perthes-en-Gâtinais, Saint-Germain-sur-Ecole, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-Ecole et Villiers-en-Bière



A COLLECTIONNER !

# LE LOMBRIC



PAR V. LEONARDO

